

## Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

**Séance du 10 SEPTEMBRE 2007**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 32

Tous les délégués, sauf

M. E. HELMER, M. WINLING (excusé), qui étaient représentés respectivement par  
M. A. HELMER et Mme WINCKEL ;

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HAAS, Mme HITTLER, MM. GANGLOFF,  
NEUHARD, KLIPFEL, Mme GESANG, M. WEISBECKER, (excusés) ;

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. HERRLE, SUSS, BABILON, ZINCK,  
TREIBER, M. SCHLOSSER.

DEL. N° 084/2007conseil

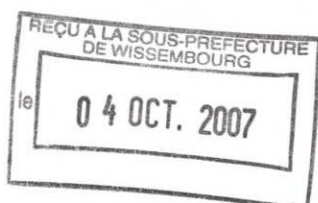
**OBJET : FOURREAUX FIBRE OPTIQUE**

**VALIDATION APD – DCE ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 053/2007 du conseil communautaire du 26 mars 2007 validant le principe de pose de fourreaux en vue de la desserte hauts débits -par la mise en place d'un réseau central- entre le parc économique de la Sauer à Eschbach et le nord du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT le programme des travaux :*
  - tranche 1 : parc économique de la Sauer – Morsbronn-les-Bains*
  - tranche 2 : Morsbronn-les-Bains – central téléphonique de Woerth*
  - tranche 3 : desserte vers Lembach**ayant*
  - pour objectif : le dégroupage total des centraux téléphoniques et la desserte en fibre optique des ZAC*
  - pour moyens : la desserte du bourg centre à Woerth et à Lembach (centraux téléphoniques) et des ZAC*
- *VU la délibération n° 061/2007 du conseil communautaire du 18 juin 2007 validant le programme de travaux et la procédure,*
- *VU l'avis du bureau en date du 3 septembre 2007,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,*

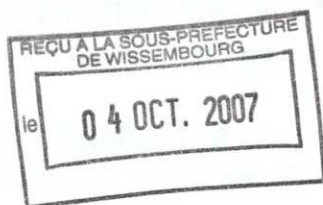
**le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **approuve l'avant-projet définitif (APD), établi à partir de l'étude réalisée par AMEC SPIE pour un coût d'objectif travaux de 200 000 € HT, en vue de la pose des fourreaux entre le parc économique de la Sauer à Eschbach et le central téléphonique FT à Woerth ;**
- **décide de soumettre le projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation ;**
- **autorise le président à engager les démarches administratives (servitudes de passage, etc...) et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**



.../...

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 28 septembre 2007  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL



A handwritten signature in black ink, enclosed within an oval shape.